

# Hasbellaoui fera-t-il de nouvelles concessions ?

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4445 - Ven. 6 - Sam. 7 avril 2018 - Prix : 10 DA

Le ministère du Commerce doit durcir le contrôle

## Le lait en sachet toujours indisponible

## Nassera Merah au sujet des sorties médiatiques de certaines députées «Des propos pas à l'image des femmes mais à l'image des députées»

### Pour Trump, d'une pierre deux coups ?

Par Mohamed Habili

**D**onald Trump abandonne-t-il donc l'idée de faire rentrer les quelque 2000 soldats qui se trouvent en Syrie, se rendant ainsi à l'avis contraire défendu d'une seule voix, à ce qu'il semble, par les membres de son administration ayant voix au chapitre en matière de sécurité ? Si tel était le cas, ce serait la première fois qu'il dise directement une chose à ses supporters, ou plutôt à l'un de leur échantillon, réuni pour la circonstance à l'Ohio, pour en faire ensuite une autre. La véritable question qui se pose est la suivante. Qu'est-ce qui a le plus de chance d'être le vrai Trump, le plus conforme à son concept pour parler comme les philosophes : celui qui s'engage sur quelque chose vis-à-vis de ses électeurs, mais qui ensuite, cédant aux pressions de l'establishment en la personne de ses conseillers et collaborateurs, abandonne son engagement ? Ou le Trump qui voyant la possibilité de faire coup double, à la fois tenir son engagement, mais en le reportant quelque peu dans le temps, et soutirer par là même un maximum d'argent aux monarchies du Golfe, qui lui demandent instamment de ne pas faire comme il a dit, mais comme eux-mêmes le désirent ? Poser la bonne question, c'est déjà obtenir la moitié de la réponse. L'un des éléments de son programme n'est-il pas de faire transférer une bonne partie de la fortune des monarchies du Golfe vers son pays ? C'est là un objectif qu'il s'est assigné et dont il ne fait pas mystère.

Suite en page 3

## Sur orientation du président de la République

# Benghebrit annonce de nouvelles mesures pour la promotion du personnel



À l'issue de sa réunion avec cinq syndicats au siège du ministère, la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrit, a annoncé de nouvelles mesures en faveur du personnel du secteur concernant le dossier de la promotion et ce, sur orientation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Tamanrasset

## 4 terroristes se rendent en une semaine

Prochainement à Paris

## Exposition «La peinture algérienne dans sa diversité»

Sur orientation du président de la République

# Benghebrit annonce de nouvelles mesures pour la promotion du personnel

■ À l'issue de sa réunion avec cinq syndicats au siège du ministère, la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrit, a annoncé de nouvelles mesures en faveur du personnel du secteur concernant le dossier de la promotion et ce, sur orientation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Par Thinhinene Khouchi

Intervenant lors d'une conférence de presse à l'issue de sa réunion avec «le Cnapeste, le FNTE, le FNTE relevant du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique, le Syndicat national des corps communs et ouvriers professionnels de l'éducation nationale (SNCCOPEN) et le Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement primaire (Snapap)», Benghebrit a indiqué que la rencontre a permis d'informer le partenaire social d'une série d'instructions ministérielles données sur orientation du président de la République, précisant que ces procédures relatives au dossier de la promotion «ont été prises en dépit de la crise, en consécration du principe de l'attachement à la politique de la solidarité nationale et à la justice sociale». Qualifiant ces nouvelles procédures relatives au dossier de la promotion d'importantes, la ministre a souligné qu'il sera procédé durant 2018 et 2019 à la même modalité de promotion suivie durant les années 2015, 2016 et 2017. Elle a ajouté que cette procédure permettra à la commission installée au niveau du ministère composée de représentants des partenaires sociaux, de veiller à la transition de la promotion sociale au mérite pédagogique. Pour ce qui est de la deuxième mesure, il s'agit de «l'application du décret présidentiel promulgué en 2014 qui touchera 8 filières du secteur ainsi que 21 corps sur un total de 28, et 26 grades sur 46». Ces nouvelles procédures constituent «un acquis collectif à même de pallier certains dysfonctionnements au niveau du secteur», a estimé la ministre, relevant que le statut du directeur d'établissement éducatif ayant le même grade que l'enseignant formateur et l'inspecteur d'éducation dont les rôles seront valorisés en termes de prérogatives. Benghebrit indique que la mise en œuvre de ces procédures permettra de restaurer la stabilité au secteur et de consacrer la dignité de plusieurs catégories, affirmant que d'autres revendications ont été débattues avec les syndicats pendant quatre années. «Nous visons une école ouverte et de qualité en s'appuyant sur une politique de formation qui concerne toutes les catégories», a-t-elle poursuivi. A une question sur l'absence de certains syndicats à la réunion, la ministre a déclaré qu'il «s'agit d'un malentendu sur lequel les syndicats concernés se sont

retirés de la rencontre après avoir appris que la réunion était pour l'annonce des nouvelles mesures et non pas une séance de dialogue pour débattre de certaines revendications», affirmant que le ministère «ne cède pas à la surenchère». Pour sa part, le secrétaire général de la FNTE, Ferhat Chebbah, a qualifié, quant à lui, les mesures annoncées par la ministre de «bonne surprise», affirmant qu'une «grande partie des revendications soulevées depuis 2014 a été satisfaite grâce au président de la République et aux efforts de la ministre de l'Éducation». De son côté, le coordonnateur national du (Cnapeste), Salim Oualha, a indiqué que «la réunion de jeudi dernier avec la ministre de l'Éducation était non programmée au préalable et a porté sur l'annonce des nouvelles mesures dans différents domaines et plusieurs résultats dont le dossier de promotion qui sera mis en œuvre par décision du président de la République durant 2018 et 2019, au même

titre que les trois dernières années», ajoutant que 45 000 promotions annuelles ont été enregistrées durant les deux dernières années. Il a salué «la mise en œuvre du décret présidentiel relatif à la promotion des enseignants de l'enseignement primaire de la catégorie 11 à 12». Pour ce qui est de la décision de grève annoncée par le Cnapeste pour le 9 avril, le même responsable a fait savoir que «le Cnapeste est seul habilité à prendre une décision sur l'accord de principe parvenu lors de la réunion de mardi avec le ministère». «Nous soutenons l'intérêt du personnel du secteur», a-t-il dit. Pour rappel, le responsable de la communication du Cnapeste, Messaoud Boudiba, a indiqué que le «conseil national du Cnapeste tiendra une session d'urgence pour évaluer les résultats de la réunion, ayant regroupé mardi des représentants du syndicat et des responsables du ministère de l'Éducation nationale et le procès-verbal signé par les deux parties». T. K.



Une nouvelle rencontre entre le ministre de la Santé et le Camra

## Hasbellaoui fera-t-il de nouvelles concessions ?

Les négociations entre le ministère de la Santé et le Collectif autonome des médecins résidents (Camra) reprendront la semaine prochaine. Hasbellaoui va-t-il encore lâcher du lest ? En effet, le ministre, Mokhtar Hasbellaoui, a annoncé, jeudi à Alger, avoir instruit son cabinet pour la tenue d'une nouvelle réunion avec le Camra. «J'ai instruit mon cabinet pour programmer une nouvelle réunion avec les représentants du Camra en vue d'apporter les éclaircissements nécessaires pour que nos jeunes médecins résidents reprennent le travail», a déclaré M. Hasbellaoui en marge du 24<sup>e</sup> congrès national de la Société algérienne de la médecine interne. Il a rappelé qu'à la suite de la dernière réunion, les assemblées générales des médecins résidents ont abouti à d'autres conclusions», estimant que «certains points soulevés restaient ambigus». Le ministre a ajouté, dans le même cadre, que son département veillait sur «la nécessité d'assurer la continuité des soins des malades». Il est à rappeler que M. Hasbellaoui avait donné, dimanche, son accord pour la «réouverture» du dossier du statut du résident, en vue d'apporter toutes les corrections nécessaires aux insuffisances et incohérences contenues dans le statut actuel». Le principe de réaménagement de la durée du service civil a été aussi retenu, selon le compte rendu sanctionnant sa réunion avec les représentants du Camra. Par ailleurs, l'on apprend que les médecins résidents dentaires exerçant dans la wilaya d'Alger ont décidé d'arrêter la grève qu'ils ont observée depuis plusieurs semaines à la suite des assemblées générales tenues jeudi. La décision de suspendre la grève a été prise à la faveur des garanties données respectivement par le ministère de la Santé et celui de l'Enseignement supérieur, a déclaré

Khadija Messaoui, membre du collectif des médecins résidents. Elle a, toutefois, souligné que les médecins résidents dentaires de la wilaya d'Oran ont décidé, quant à eux, de poursuivre la grève pour exiger des éclaircissements sur certains points qui restent en suspens, alors qu'au niveau des wilayas de Constantine et Annaba, des assemblées générales seront organisées au cours de la semaine prochaine pour décider de la reprise ou non de la grève, a-t-elle précisé.

### Vers la réorganisation de la permanence

Réorganisation de la permanence pour les médecins spécialistes en radiologie, utilisation plus rationnelle des équipements, mise en place d'un système de diagnostic à distance, sont de nouvelles mesures que le département de la santé compte introduire dans le but d'assurer au patient un service permanent. «Pour résoudre les problèmes posés, nous nous attelons à la mise en place d'un programme permettant une utilisation plus rationnelle des équipements et la garantie d'un service permanent au patient, à travers une réorganisation de la permanence pour les médecins spécialistes en radiologie grâce à la mutualisation des sites de permanence et l'implication des médecins privés, outre la mise en place d'un système de diagnostic à distance, ce qui garantira un service permanent en cas d'absence de médecins spécialistes en radiologie», a indiqué Hasbellaoui, lors d'une plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN). Le ministre a affirmé que les études réalisées dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie visant à développer le secteur de la santé en Algérie «montrent que la réalisation de nouvelles structures n'est pas une priorité pour

l'heure, mais qu'il faudrait plutôt focaliser sur la réorganisation des services sanitaires, y compris le processus du patient, ainsi que sur la formation d'un plus grand nombre de médecins en radiologie, en gynécologie obstétrique et en anesthésiologie et réanimation».

### Le lourd poids des maladies non transmissibles

Le ministre de la Santé a relevé également le poids de plus en plus lourd des maladies non transmissibles (MNT) sur le système de santé national, en particulier les cancers, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires chroniques, les considérant comme un problème de «santé publique et d'ordre socio-économique». Pour cela, le ministre a assuré que l'Algérie a pris de «nombreuses mesures» pour les prendre en charge, citant la mise en place d'un Plan national stratégique intersectoriel de lutte intégrée contre les facteurs de risque de ces maladies (2015-2019). A ce propos, le ministre a reconnu la «limitation» des ressources en matière d'encadrement médical spécialisé, plaidant pour la mise en place de «réseaux» de prise en charge adossés à des services de référence pour le diagnostic et la prise en charge des différentes pathologies. Une idée, a-t-il explicité, qui est «fort séduisante dans l'optique de la future loi sanitaire prévoyant la mise en place de circonscriptions sanitaires intégrant les ressources du public et du privé». Le nouveau texte juridique envisagé, en outre, «la possibilité de signer des concessions de service public avec les structures du secteur libéral», pour pallier le déficit en ressources humaines «qualifiées» dans le public, a-t-il ajouté.

Louiza Ait Ramdane



Le ministère du Commerce doit durcir le contrôle

# Le lait en sachet toujours indisponible

■ L'exacerbation de la crise est due au mouvement de protestation enclenché par les distributeurs. Le débrayage qui ne manquera pas d'incommoder lourdement les consommateurs est motivé par les nouvelles dispositions exigées par la laiterie de Birkhadem.



Par Meriem Benchaouia

Depuis quelques jours, les Algériens sont confrontés à une grave perturbation dans la distribution du lait en sachet. Consommé par les citoyens aux revenus modestes, ce produit de première nécessité a déserté le marché au cours de ces derniers jours. L'exacerbation de la crise est due au mouvement de protestation enclenché par les distributeurs. Le débrayage qui ne manquera pas d'incommoder lourdement les consommateurs est motivé par les nouvelles dispositions exigées par la laiterie de Birkhadem. Pour voir de près, nous nous sommes rapprochés hier de plusieurs magasins d'alimentation générale à Alger. De nombreux espaces commerciaux font face à une perturbation dans l'approvisionnement en lait pasteurisé en sachet, a-t-on constaté. La quasi-totalité des vendeurs approuvaient un défaut lié à la distribution et la production de cette matière. Habituellement

approvisionnés plusieurs fois par jour, des épiciers se disaient eux-mêmes incapables d'expliquer cette pénurie. «Le lait en sachet est devenu, ces derniers jours, une denrée rare», a affirmé un commerçant. A cet effet, le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Mohamed Alioui, a appelé jeudi à partir de Bouira le ministère du Commerce à «durcir le contrôle» sur le processus de la distribution du lait en sachet afin de lutter contre les perturbations enregistrées ces derniers mois. «C'est vrai que récemment il y avait une forte demande sur le lait en sachet», a reconnu M. Alioui, mettant en cause des entreprises, des hôtels, des restaurants et cafétérias qui «cherchent, à chaque fois, à s'approvisionner en grandes quantités en l'absence de contrôle, c'est ce qui a créé des perturbations dans la distribution de ce produit de première nécessité», a-t-il dit lors d'un point de presse tenu en marge d'une rencontre avec les agriculteurs de la wilaya au siège

du théâtre régional de la ville. Le premier responsable de l'UNPA a expliqué, à ce propos, que le contrôle du circuit de la distribution «revient initialement au ministère du Commerce qui doit durcir les mesures de contrôle afin d'éviter ce genre de perturbations». «Nous souhaitons que le nouveau ministre du Commerce, Saïd Djellab, qui connaît bien cette situation, prenne en charge ce dossier et apporte des solutions à ce problème. Il faut qu'il y ait un travail sérieux avec les producteurs de lait, ainsi que des facilitations afin d'organiser cette filière avec le ministère de l'Agriculture», a indiqué M. Alioui. Le SG de l'UNPA a annoncé que des conseils professionnels de chaque filière agricole seront installés à partir de la semaine prochaine afin d'organiser et de développer davantage le secteur de l'agriculture. Le même responsable est revenu, par ailleurs, sur la question relative à la hausse des prix de la pomme de terre, expliquant que ce produit souffre d'un problème de commerciali-

sation. «La réalisation de marchés de gros et de marchés de détail est impérative pour l'organisation du travail de commercialisation et la maîtrise également du contrôle des prix à travers le pays. Sans ces marchés, c'est difficile de trouver des solutions», a estimé M. Alioui. Et d'ajouter : «nous devons encourager les producteurs de la pomme de terre, car ils ont un grand rôle à jouer dans l'organisation de la filière s'ils trouvent les moyens et l'espace pour la commercialisation de leurs produits». A cet effet, le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens a appelé le ministère du Commerce à créer une commission qui serait, a-t-il dit, chargée de veiller à la production, à la commercialisation, à l'emballage et au stockage de la pomme de terre et des autres légumes, avec l'objectif d'assurer la disponibilité en quantités suffisantes des différents produits et maîtriser le contrôle de leurs prix.

M. B.

M<sup>e</sup> Hind Benmiloud, avocate spécialisée dans les TIC

## Pour une spécialisation des magistrats en cybercriminalité

«La spécialisation permet de répondre aux problématiques posées par les infractions propres aux réseaux électroniques, lorsque celles-ci atteignent un certain degré de complexité ou constituent des atteintes particulièrement graves», a estimé avant-hier à Oran M<sup>e</sup> Hind Benmiloud, avocate spécialisée dans les TIC, en marge des travaux de la 6<sup>e</sup> édition du Sommet africain sur la cyber-sécurité. A l'issue des travaux de la 6<sup>e</sup> édition du Sommet africain sur la cyber-sécurité achevés avant-hier à Oran, M<sup>e</sup> Hind Benmiloud, avocate spécia-

lisée dans les TIC, affirmera que l'Algérie doit assurer une «formation spécialisée» aux magistrats pour mieux répondre aux problématiques posées par les infractions et délits propres aux réseaux électroniques. Pour cela, il s'agira, selon elle, «de mettre à niveau le cadre juridique en vigueur pour le porter au diapason des avancées technologiques et numériques, en spécialisant des magistrats en matière de cybercriminalité». Plaidant pour le renforcement de la formation en cybercriminalité des magistrats, elle dira que certaines «des juges, des avocats,

des officiers de police et de gendarmerie commencent à se spécialiser dans la cybercriminalité» mais «il est nécessaire de renforcer ces potentialités humaines». Et pour cause, argumentera-t-elle, «la spécialisation permet de répondre aux problématiques posées par les infractions propres aux réseaux électroniques, lorsque celles-ci atteignent un certain degré de complexité ou constituent des atteintes particulièrement graves». En outre, considérant que le droit algérien «comporte un dispositif juridique assez étoffé, notamment avec la récente

adoption de plusieurs textes qui régissent la cybercriminalité», elle jugera cependant que ce dispositif doit être «constamment mis à jour en raison de l'évolution trop rapide des technologies de l'information et des infractions qui leur sont liées», d'autant plus, argumentera-t-elle qu'«une loi ne peut jamais être complète car ces technologies évoluent très vite, ce qui exige une adaptation continue des textes de loi à ces nouvelles données». Ceci avant de lancer un appel aux entreprises de se prémunir contre les piratages informatiques en s'informant du dispositif en vigueur

### LA QUESTION DU JOUR

#### Pour Trump, d'une pierre deux coups?

Suite de la page une

Tout récemment encore, il l'a reformulé en présence du dauphin saoudien, Mohammed Ben Salmame, qui n'a pas semblé s'en formaliser le moins du monde. Pour lui, et probablement aussi pour beaucoup d'Américains, son pays assure la protection des monarchies du Golfe. Cela comporte un prix, qu'il faut savoir se faire payer. Et tant pis, si ce travail ressemble assez à du mercariat. Ceux de ses détracteurs américains les plus acharnés contre lui qui croient minimiser l'engagement pris devant ses supporters de l'Ohio, on dirait pour se rassurer eux-mêmes, ne semblent pas se rendre compte de ce que cela implique. Trump fonctionne comme un élu détenant un mandat impératif. Depuis qu'il est à la tête des Etats-Unis, il n'a à peu près fait rien d'autre que tenir ses engagements les uns après les autres. La seule liberté dont il croit disposer vis-à-vis de ses électeurs est celle de choisir le moment de concrétiser chacun d'entre eux. Il ne croit pas posséder celle de les oublier. Pour les classes dirigeantes occidentales, c'est cela même le populisme pour un dirigeant élu : faire ce qu'on a dit à ses électeurs qu'on ferait. Maintenant, il est vrai, on peut se poser légitimement la question de savoir si l'argent conjugué des Saoudiens, des Qataris et des Emiratis est à même de lui faire changer de mode de gouvernement. La chose serait concevable dans son cas s'il ne comptait pas se représenter à sa propre succession fin 2020. Or chacun de ses actes démontre qu'il compte obtenir un deuxième mandat. Aussi riches et convaincants que puissent être les Arabes du Golfe, ils ont un grand handicap : ils n'ont pas le droit de vote aux élections américaines. Contrairement aux Israéliens, par exemple, qui s'y immiscent à travers un important électoral à leur dévotion. Donc, entre se faire payer par les riches alliés du Golfe et maintenir les troupes en Syrie, mais rappeler celles-ci et satisfaire son électoral, on est à peu près certain de savoir par avance à quel terme de l'alternative finira par se résoudre Donald Trump. D'autant qu'il peut faire l'un et l'autre, d'ici la prochaine échéance, celle des élections de mi-mandat prévues pour novembre prochain. Ou ce qui lui donne encore plus de latitude : d'ici la prochaine présidentielle, la seule échéance qui compte vraiment pour lui. C'est-à-dire tenir son engagement de l'Ohio et arracher aux Saoudiens, Qataris et autres Emiratis, le plus d'argent possible.

M. H.

en la matière qui protège toutes les intrusions dans le système automatisé des données.

Lynda Naili

Nassera Merah au sujet des sorties médiatiques de certaines députées

# «Des propos pas à l'image des femmes mais à l'image des députées»

■ Nassera Merah, docteur d'Etat en sociologie avec sa thèse 2017 «L'engagement des Algériennes en politique, du colonialisme à l'Islamisme politique : une émancipation bridée par une succession de tutelles», soutenue en avril, revient dans cet entretien accordé au «Jour d'Algérie» sur les dernières sorties médiatiques de certaines députées, ainsi que sur la présence féminine en politique en Algérie. Elle dénonce leur instrumentalisation en périodes électorales et plaide pour la révision de «toutes les lois» afin de consolider réellement la participation de la femme à la vie politique.

Propos recueillis par Lynda Naili

**Le Jour d'Algérie :** Quel constat faites-vous de la présence féminine en politique en Algérie ces dernières années ?

**Nassera Merah :** La participation des femmes en politique ne peut être quantifiée. Elle ne peut être appréciée que dans sa visibilité ou son occultation. Le constat est simple, les femmes sont sollicitées, courtisées par les partis politiques à l'approche des élections, car ils ont compris qu'elles sont les seules à s'engager et à s'investir sans contrepartie. On a compris leur utilité, leur efficacité, leur abnégation lorsqu'elles sont convaincues. Ainsi, on les utilise, on les instrumentalise sans leur donner l'opportunité de se présenter aux élections en dehors des remplissages des bas de listes. Ce n'est que depuis 2012 que les partis ont été contraints de présenter des femmes en position d'éligibilité.

Ce qui ressort de l'expérience des législatives de 2012, c'est de constater le ridicule de certains qui avaient, en dépit de la clarté de la loi imposant une femme dès que le nombre de sièges obtenus par la liste atteignait 2, essayé de ne pas avoir d'éluées en plaçant les femmes en bas de listes.

**Pour consolider la participation de la femme à la vie politique, la révision des cadres juridiques a été l'une des recommandations issues de la «Conférence internationale sur la participation politique de la femme», organisée récemment à Alger à l'initiative du ministère de l'Intérieur. Quelles sont vos propositions ?**

Dans ce sens, on ne peut nier les avancées depuis 2008 avec la révision de la Constitution et la loi de janvier 2012. Dans le monde et dans les pays les plus avancés, à l'exception du Canada, les partis ont été contraints de présenter des femmes, les quotas du 1/3 pour certains et la parité pour d'autres. Les listes sont rejetées ou les partis paient des amendes. Il faudrait mettre un terme à l'instrumentalisation et à l'exploitation des femmes dans l'invisibilité la plus totale. L'Etat doit être garant du respect de la Constitution et doit impérativement sanctionner les discriminations sous toutes leurs formes. Bien sûr, toutes les lois doivent être revues en ce sens. On ne

peut pas maintenir les femmes dans une situation de mineure à vie avec le code de la famille et faire semblant de la promouvoir politiquement !

**Ces derniers temps, des députées se sont distinguées par des positions controversées voire rétrogrades. Ceci ne porte-t-il pas préjudice à l'image et à l'effort de la promotion des femmes algériennes en politique ?**

Qui s'inquiète de l'image que donnent les hommes corrompus, incultes, rétrogrades, ignares, sans principes, harceleurs, violeurs et j'en passe, qui sont au pouvoir ?

En ce qui me concerne, les femmes députées sont responsables de leurs actes et de leurs paroles. Elles ne sont pas l'image des femmes mais sont à l'image des députées. Encore une fois, c'est l'Etat qui doit veiller au



PH.D. R.

respect des principes et doit prendre des mesures si nécessaire comme la remise en cause des droits des femmes, incitation à la discrimination, au régionalisme... **L. N.**

Journée mondiale de la Santé

## L'Algérie a consenti de «grands efforts» dans la couverture sanitaire pour tous

L'Algérie, qui célébrera samedi la Journée mondiale de la Santé, a consenti de «grands efforts» en matière de couverture sanitaire pour l'ensemble de sa population, répartie sur un large territoire. La Journée mondiale de la Santé, placée cette année sous le thème générique de «couverture sanitaire universelle : pour tous et partout», est l'occasion pour l'Algérie de passer en revue les importants acquis et grands efforts consentis pour assurer un accès universel aux soins à tous ses citoyens. La gratuité des soins dans les structures de santé publique est ainsi instituée depuis 1974 alors que le principe de la garantie de «l'accès aux soins» a été intégré dans la Constitution de 1976, rappelle le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, notant qu'il s'agit d'un «droit fondamental consacré» et d'un «déterminant majeur du développement social, économique et individuel». Ceci, tout en insistant sur la notion d'«équité» pour tous en matière de soins. Les stratégies et les politiques de santé publique adoptées, priorisant la prévention, le développement des infrastructures et des équipements de santé, la formation des ressources humaines qualifiées, la disponibilité du médicament, ont permis à

l'Algérie d'enregistrer des résultats «significatifs», est-il également souligné. En dépit des insuffisances existant toujours notamment en matière d'accès aux soins pour l'ensemble de la population dans les zones enclavées, le manque de formation, de structures et de moyens même dans les régions du nord du pays et les problèmes survenus ces dernières années en matière de vaccins et de disponibilité du médicament, ces stratégies ont permis l'augmentation de l'espérance de vie des Algériens, la baisse sensible des mortalités maternelle et infantile, ainsi que l'incidence des maladies transmissibles, dont certaines ont été «totalement éradiquées». «La couverture sanitaire est assurée de façon homogène par les structures de santé, dans le cadre de l'offre de soins et de la prévention, avec un maillage de l'ensemble du territoire national», indique-t-on, alors que la prise en charge des problèmes de santé se fait de manière «intégrée et hiérarchisée», au niveau des différentes structures de santé publique et privée. Les soins de proximité, est-il détaillé, sont assurés par 273 Etablissements publics de santé de proximité (EPSP), 1 706 polycliniques, 6 207 salles de soins, 534 maternités de proximité intégrées à des

polycliniques. Au niveau de ce palier de soins, il existe 6 643 lits dédiés aux maternités intégrées et à la mise en observation au niveau des points de gardes assurés des polycliniques. Dans les hôpitaux référents de wilaya est développé un plus large éventail de spécialités, allant de l'anesthésie-réanimation, de la cardiologie, de l'orthopédie, à la neurochirurgie, la gynéco-obstétrique, la rhumatologie, la chirurgie infantile, l'ophtalmologie, la psychiatrie, la pneumologie, etc. Le secteur privé comptabilise, pour sa part, 7 298 cabinets médicaux de généralistes, 9 042 de spécialistes, 6 514 de chirurgiens-dentistes et enfin, 10 260 officines pharmaceutiques. Il y a lieu de noter, en outre, l'existence de 15 centres hospitalo-universitaires (13 755 lits), 81 établissements hospitaliers spécialisés (13 124 lits), 206 établissements publics hospitaliers (40 506 lits) et 1 établissement hospitalier universitaire (770 lits). Le secteur privé offre, quant à lui, 197 établissements hospitaliers et 365 établissements de santé ambulatoire. La prise en charge des malades cancéreux a également connu une «amélioration sensible» de l'accessibilité aux soins, l'Algérie étant passée de 4 Centres de lutte contre le cancer (CAC) à un plus large maillage

territorial avec des centres dans les quatre coins du pays. A cela s'ajoute la réalisation de 32 accélérateurs pour la radiothérapie fonctionnels alors que 12 autres le seront durant l'année en cours. Par ailleurs, 41 services et 77 unités dédiés à l'oncologie médicale ont été ouverts au niveau national, évitant ainsi aux malades les déplacements pénibles et coûteux vers les établissements des grands centres. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont le 70<sup>e</sup> anniversaire de sa création coïncide avec la Journée mondiale de la santé, a choisi de mener campagne cette année pour la couverture sanitaire universelle (CSU). Celle-ci ayant fait l'objet de résolutions de la 64<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé en 2011, puis en 2012, de l'Assemblée générale des Nations unies, appelant les Etats membres à adopter les politiques de CSU. La campagne de l'OMS est fondée sur le principe que «tout le monde a le droit d'atteindre le niveau de santé le plus élevé possible». A cet effet, l'organisation appelle les dirigeants mondiaux à «tenir les engagements» pris en 2015, en matière d'Objectifs de développement durable (ODD), et à prendre des «mesures concrètes» pour améliorer la santé de tous. **Slim N.**



43<sup>e</sup> réunion du Conseil des gouverneurs de la BID

# Raouya relève à Tunis les défis économiques des pays membres

■ Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a souligné à Tunis, les défis auxquels les pays membres de la Banque islamique de développement (BID) sont confrontés, évoquant les réformes engagées par l'Algérie pour faire face à l'impact de la baisse des prix du pétrole, a indiqué jeudi le ministère dans un communiqué.

Par Assia D.

Intervenant en plénière lors des travaux de la 43<sup>e</sup> réunion du Conseil des gouverneurs du groupe de la BID, tenus les 4 et 5 avril à Tunis, M. Raouya a mis en exergue les performances de cette banque et les perspectives de son développement, ainsi que les efforts qu'elle fournit en synergie avec ses pays membres pour appuyer le développement de leurs économies, a précisé la même source. Conduisant la délégation algérienne aux travaux de Tunis, M. Raouya a également fait le point sur l'évolution des principaux indicateurs de l'économie nationale. Il a surtout mis l'accent sur les réformes engagées par l'Algérie pour faire face à l'impact de la baisse des prix des hydrocarbures et les dispositions prises pour assurer plus de rigueur et de rationalisation des dépenses publiques tout en confortant la croissance par la mobilisation de ressources nouvelles au plan national, explique le communiqué. Raouya a, par

ailleurs, participé aux différents assemblées des filiales relevant du groupe de la BID (Société islamique de garantie des investissements et des crédits à l'exportation, Société Islamique de développement du secteur privé, Fonds de solidarité Islamique de développement et la Société internationale islamique de financement du commerce). En marge des travaux, M. Raouya a exposé les constantes, la cohérence et les nouveaux impératifs de la politique économique algérienne avec plusieurs de ses homologues des pays membres de la BID. Il a eu également un entretien avec le président de la BID, qui a porté essentiellement sur l'état des relations de l'Algérie avec cette institution et les voies et moyens de leur renforcement. Le ministre a également présidé la 18<sup>e</sup> réunion de ce Haut Conseil qui a eu à examiner l'état d'avancement des différents projets financés par ces Fonds et a adopté leurs rapports d'activités et financier, dont l'Algérie assure la présidence. Ces deux fonds ont été créés en



PH.D.R.

octobre 2000 sur décision du Sommet arabe du Caire, dans le but de permettre le développement des capacités socio-économiques de la Palestine. Ces Fonds ont financé de nombreux projets qui ont permis d'améliorer les conditions de vie de la

population palestinienne et de mieux répondre à ses besoins en matière d'éducation et de santé, durant ces dernières années. Les membres du Haut Conseil ont approuvé les apports libérés par les différents pays dont l'Algérie qui a versé

toutes ses contributions et a exhorté les membres à préserver à l'avenir un niveau satisfaisant de recouvrement des contributions aux Fonds. Ils ont également examiné la résolution portant augmentation des ressources de ces deux Fonds, adoptée lors du 28<sup>e</sup> Sommet arabe, tenu en Jordanie. La 43<sup>e</sup> réunion du Conseil des gouverneurs de la BID a regroupé les ministres des Finances et de l'Économie des 57 pays membres de la Banque et a vu la participation de plusieurs représentants d'institutions financières internationales et régionales. Elle a permis d'examiner les activités de la BID et de ses filiales, notamment l'adoption des rapports annuels, des activités financières, comptes de clôture, budgets administratifs et la nomination des commissaires aux comptes. L'ouverture officielle des travaux de cette session s'est déroulée en présence de l'invité d'honneur du chef du gouvernement tunisien, Youcef Chahed.

A. D./APS

Selon la FAO

## Hausse des prix mondiaux des produits alimentaires

L'Indice des prix des produits alimentaires élaboré par l'Organisation des Nations unies chargée de l'alimentation et de l'agriculture (FAO) a augmenté en mars, tiré essentiellement par les prix des céréales et des produits laitiers, a indiqué cette organisation sur son site web. En mars, l'indice affichait une moyenne de 172,8 points, soit 1,1 % de plus qu'en février et 0,7% au-dessus de son niveau de l'année dernière, a précisé la FAO. La baisse des cotations des prix du sucre et de la plupart des huiles végétales ont plus que compensé la hausse de celles du maïs, du blé et de la majorité des produits laitiers. A noter que l'Indice, pondéré par les échanges commerciaux, permet de suivre l'évolution des prix des cinq principaux groupes de produits alimentaires sur les marchés internationaux. En 2017, la production céréalière mondiale a atteint un niveau record, enregistrant une hausse de 33 millions de tonnes par rapport à 2016 et lui faisant atteindre 2.646 millions de tonnes, selon les dernières estimations du Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales. En se basant sur des prévisions précoces, la FAO prévoit néanmoins une baisse de la production mondiale de maïs et de blé cette année. L'indice FAO des prix des céréales continue sur sa lancée avec une hausse de 2,7 % de son niveau par rapport à février, tout en étant 12,1% au-dessus de son niveau de mars

2017. Les prix du blé ont principalement augmenté en raison des inquiétudes liées aux conditions climatiques, avec notamment une période de sécheresse prolongée aux Etats-Unis et un temps froid et humide dans certaines régions d'Europe. Les prix du maïs se sont consolidés grâce à une forte demande mondiale et à de mauvaises perspectives de récoltes en Argentine. Concernant l'Indice FAO des prix des produits laitiers, il était en hausse de 3,3 % en mars, alors que la forte demande mondiale pour ces produits a contribué à faire augmenter les prix du beurre, du fromage et de la poudre de lait entier. L'Indice FAO des prix du sucre a baissé de 3,4%, soit 27,5% en moins que son niveau de mars 2017, une situation qui s'explique surtout

par des disponibilités à l'exportation plutôt importantes. L'Indice FAO des prix des huiles végétales a légèrement diminué en raison de la baisse des prix des huiles de soja, de colza et de tournesol, tandis que les prix de l'huile de palme ont augmenté du fait de perspectives faisant état d'une reprise des importations européennes de biodiesel fabriqué à partir d'huile de palme en Indonésie. L'Indice FAO des prix de la viande est demeuré globalement inchangé depuis février, alors que les prix de la viande bovine ont baissé et que ceux de la viande ovine et de la viande de porc ont connu une hausse grâce à de fortes demandes d'importation, en particulier en provenance de Chine.

### La FAO s'attend à des perspectives restreintes pour la production céréalière en 2018

Selon la même source, les perspectives pour la production céréalière mondiale en 2018 sont plus restreintes.

La production mondiale de blé devrait baisser pour atteindre les 750 millions de tonnes, soit près de 1% en dessous de son niveau record atteint l'année dernière.

Les prévisions suggèrent que la production américaine pourrait rebondir après son déclin en 2017, tandis que la production en Chine, en Inde, et en Russie pourrait retomber après une année record.

La production de ces céréales secondaires devrait également

baisser par rapport au niveau record enregistré en 2017, cela est dû aux mauvaises conditions climatiques en Argentine, au passage de la culture de maïs à celle de soja au Brésil et à une réduction des plantations en Afrique du Sud. Les dernières prévisions de la FAO concernant les stocks mondiaux de céréales à la fin des saisons de culture en 2018 tournent autour des 748 millions de tonnes, soit presque 4 % de plus que l'année dernière, un chiffre qui marque également un nouveau record dû à la hausse des prix du blé.

Cet important report devrait avoir pour effet d'atténuer les impacts du déclin de la production mondiale cette année, a estimé la FAO.

Younès F.

Prix

## Le Brent affiche 68,05 dollars en cours d'échanges à Londres

Les cours du pétrole enregistrés hier en cours d'échanges européens un léger recul, dans un marché inquiet depuis mardi du développement des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. A la mi-journée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 68,05 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 28 cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges

électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de mai cédait 27 cents à 63,27 dollars. Après avoir fortement reculé lundi, les cours sont restés stables sur les trois dernières séances, évoluant notamment au gré des annonces américaines et chinoises. La Chine a assuré vendredi ne pas craindre de payer le prix d'une guerre commerciale avec les Etats-Unis, après que Donald

Trump eut doublé les enchères en menaçant de viser les importations chinoises à hauteur de 100 milliards de dollars. Les échanges de menaces sont devenus quasi-quotidiens cette semaine de part et d'autre du Pacifique, le ministre chinois du Commerce ayant réagi sans tarder aux derniers avertissements du président américain, en dépit d'un jour férié en Chine. «Ce jeu de surenchère politique n'a pas l'air de s'apaiser, et les prix du pétrole restent

à la merci des derniers coups d'éclat de Donald Trump», a commenté un analyste. «Il va aussi falloir observer le dollar sur la séance, qui pourrait réagir aux données sur l'emploi américain», a ajouté un autre analyste. De bons chiffres pourraient pousser les cambistes à miser sur le dollar, ce qui rendrait le coût du pétrole, fixé en monnaie américaine des deux côtés de l'Atlantique, plus coûteux pour les investisseurs utilisant d'autres devises. R.E.

Bordj Bou Arreridj

## Un nouveau quota de 1 000 logements ruraux au profit de la wilaya

LA WILAYA de Bordj Bou Arreridj a bénéficié d'un nouveau quota de 1 000 aides financières à l'habitat rural, a affirmé jeudi le chef de l'exécutif local. Au cours d'une visite d'inspection et de travail consacrée à la daïra de Bir Kasdali (27 km Est de Bordj Bou Arreridj), M. Salah El Afani a précisé que ce quota sera ajouté aux à 1 500 aides affectées au bénéfice de cette région au début de l'année en cours et dont la répartition à travers les communes de la wilaya a été lancée. Il a dans ce contexte déclaré que ces aides financières seront réparties selon les besoins et le nombre des dossiers déposés dans chaque commune soulignant que la priorité sera accordée aux communes qui n'ont pas bénéficié d'autres programmes de logement ou celles ayant bénéficié de quotas très limités d'aides à l'habitat rural. Un projet d'amélioration urbaine et d'aménagement extérieur nécessitant la mise en place d'une enveloppe financière estimée à 40 millions DA a été inscrit au profit de la commune de Bir Kasdali, ajoute le chef de l'exécutif local. Il a souligné dans ce même contexte que la même localité sera dotée d'un forage d'eau, dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation en eau potable (AEP) en plus de la réalisation d'un réservoir d'eau au village de Boulehaf dans la commune de Sidi Mebarek. Sur un autre registre, de surfaces forestières dans la zone d'Ain Terab relevant de la commune de Sidi Mebarek ont été proposées à l'investissement dans les domaines touristiques, sportif et de loisirs, a-t-on conclu.

APS

Tissemsilt

## Relogement de 120 familles à Théniet El Had

QUELQUE 120 familles ont été relogées à Théniet El Had (Tissemsilt) dans le cadre du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP), a-t-on appris jeudi de la direction de l'Habitat. Cette opération a touché des familles résidant au vieux quartier, hai «Hakem», qui se sont vus attribuer des logements neufs et décentes à la nouvelle zone urbaine d'habitation (ZHUN) de Sidi Bendjelloul. Le site précaire a été aussitôt démolit et l'assiette récupérée pour abriter à l'avenir des projets d'habitat et de structures publiques. La direction de l'Habitat a annoncé une opération prochaine de relogement similaire ciblant 40 familles résidant au vieux bâti à Théniet El Had. Quelque 140 logements sont en cours de réalisation dans cette ville dans le cadre de la RHP, enregistrant un taux d'avancement des travaux actuellement de 50 %, selon la même source. La commune de Théniet El Had a bénéficié durant le quinquennat 2005-2009 et jusqu'à la fin de l'année dernière, de 1 000 logements RHP dont 170 réceptionnés à ce jour.

R.R.

Naâma

# Première expérience de production de tomate industrielle

■ Une première expérience de production de tomate industrielle a été lancée dans la wilaya de Naâma de même que la réalisation d'une unité de transformation de ce produit de consommation et son emballage, a-t-on appris de la direction des services agricoles.

Par Lyes B.

Un investisseur privé a entamé cette expérience en lançant en février dernier la mise en valeur de terres pour la production de la tomate industrielle sur une superficie de 500 hectares extensible dans la région de Mactaa Delli (20 km au sud de Naâma). Il a entamé les travaux d'aménagement du sol sur un périmètre qui lui a été octroyé dans le cadre de l'investissement par concession agricole, après avoir eu toutes les facilités dont le raccordement aux réseaux d'électrification rurale, la réalisation de trois forages reliés aux bassins d'irrigation et la pose de système d'irrigation par goutte à goutte, afin d'entrer en phase de production prochainement. Aussi, des travaux de réalisation d'une unité de transformation de tomates ont été lancés dernièrement pour une capacité de production théorique de 500 tonnes/jour à proximité de ce périmètre agricole. Le coût de réalisation et d'équipement de cette unité, dont le propriétaire a bénéficié d'un contrat de concession pour son exploitation sur une superficie de 74 600 mètres carrés, est estimé à plus



de 850 millions DA et le délai de réception est de 18 mois. Selon le promoteur, Abdelkader Azzou, cette unité, qui comptera des ateliers de production de tomates concentrées (triple concentration), regroupera trois chambres froides pour le stockage des produits des agriculteurs des périmètres au site de l'unité

de transformation des maraîchers (pomme de terre) et de fruits. Un pavillon est prévu pour la formation dans le domaine de transformation des produits agricoles et la mise à niveau des agriculteurs. Les services de la wilaya de Naâma œuvrent à élargir cette expérience en ouvrant le champ devant les investis-

seurs privés pour créer un noyau d'autres unités agroalimentaires dont les conserves, les confitures et autres, a-t-on ajouté. A noter que la wilaya de Naâma dispose de grands atouts dont des terres vastes pour créer des exploitations agricoles et des unités productives.

L. B./APS

Laghouat

## Lancement de la seconde phase des travaux de la mosquée pôle

La seconde phase des travaux du projet de la mosquée pôle de Laghouat a été lancée jeudi, en présence de représentants des ministères de l'Habitat, l'Urbanisme et la Ville et les Affaires religieuses et les Wakfs.

Cette seconde phase porte sur les travaux secondaires et la décoration avec l'utilisation de matériaux de production nationale et la contribution d'artisans et d'artistes de la région, a indiqué à l'APS le wali de Laghouat, Ahmed Meguellati. Les travaux de cette seconde phase, dans ses volets revêtements

et menuiserie en bois, sont scindés en huit lots, tandis que les travaux des réseaux divers et des équipements en six lots, dans le but d'accélérer le rythme de réalisation.

Les dispositions ont été prises afin de parachever le projet dans ses délais et le livrer avant la fin de l'année en cours, a souligné le chef de l'exécutif de wilaya. Ce projet, retenu parmi la quinzaine de mosquées pôles similaires en réalisation à travers le pays, comportera une salle de prière pouvant contenir 21 000 fidèles, dont 2 000 femmes, ainsi

qu'une bibliothèque, une salle de conférences, une salle polyvalente et une école coranique, selon sa fiche technique.

Le coût de réalisation de cette mosquée pôle a dépassé les 1,73 milliard DA, en attendant une réévaluation financière pour finaliser quelques travaux légers, ont fait savoir les responsables de la Direction locale de l'Urbanisme, l'Architecture et la Construction.

Hocine A.

Caisse régionale de mutualité agricole de Chlef

## Début d'indemnisation des agriculteurs ayant subi des pertes suite aux intempéries

Les services de la Caisse régionale de mutualité agricole (CRMA) de Chlef ont entamé l'indemnisation des agriculteurs, ayant subi des pertes suite aux dernières intempéries enregistrées dans la région, a-t-on appris, jeudi du directeur de cette structure. L'opération d'indemnisation a profité, à ce jour, à près d'une quarantaine d'agriculteurs, assurés auprès des agences de la CRMA de Ténès et Chlef, destinataires d'un montant global de près de 25 millions de dinars, suite à l'étude de leurs dossiers par la cellule de crise, installée fin mars dernier, aux fins

de constater les dégâts occasionnés aux récoltes suite aux dernières intempéries, a déclaré à l'APS Ali Roubine. Il a, en outre, fait part d'une accélération des procédures, en application des orientations de la direction générale portant entame de l'indemnisation des agriculteurs dès réception du rapport d'expertise sur les dégâts subis, assurant que la procédure a été suivie concernant les propriétaires de serres, qui ont reçu leurs indemnités, 48 heures seulement, après l'expertise en question. A noter que la cellule de crise suscitée a estimé, à 120, le nombre

d'agriculteurs ayant subi des dégâts dans leurs récoltes suite aux intempéries, sachant qu'une grande partie des dégâts subis a été recensée chez les propriétaires de serres et les cultivateurs de tomates et de pomme de terre, attendues à la collecte dans les prochains jours, selon le responsable, qui a expliqué que l'indemnisation des Fellahs concernés se fait en rapport des dégâts subis comparativement au volume de production prévisionnelle attendu et réel. M Roubine s'est félicité, à l'occasion, que de nombreux agriculteurs (encouragés par les procé-

dures d'accélération des indemnités) se soient rapprochés, des services de la CRMA, signalant le recensement, ces deux dernières semaines, de pas moins de 35 nouveaux assurés auprès des agences CRMA de Ténès et Chlef. A noter que la CRMA de Chlef occupe la première place nationale dans le nombre de contrats d'assurance agricole enregistrés à son niveau, estimés à plus de 800 en 2017, au moment où plus de 300 nouveaux contrats d'assurance agricole ont été déjà signés, à son niveau, durant le premier trimestre 2018.

A.O.





Sahara occidental/ Négociations entre le Maroc et le Polisario

# L'Algérie satisfaite de la volonté du SG de l'ONU de relancer et de faciliter le processus

■ L'Algérie a pris acte avec «satisfaction» de la volonté du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, réitérée dans son rapport au Conseil de sécurité, de relancer le processus de négociation et de faciliter des négociations directes, de «bonne foi et sans conditions préalables», entre les parties au conflit, le Maroc et le Front Polisario, en vue de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable, qui pourvoie à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Par Sara H.

«L'Algérie prend acte avec satisfaction de la volonté du Secrétaire général des Nations unies réitérée dans son rapport au Conseil de sécurité, qui vient d'être rendu public, de relancer le processus de négociation et de faciliter des négociations directes, de bonne foi et sans conditions préalables, entre les parties au conflit, le royaume du Maroc et le Front Polisario, en vue de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable au conflit du Sahara occidental, qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental», a indiqué dans une déclaration à l'APS, le porte parole du ministère des Affaires étrangères, Abdelaziz Benali Cherif. «Elle (l'Algérie) prend également acte avec préoccupation des graves violations des droits de l'Homme, y compris le recours à la torture perpétrées contre des Sahraouis dans le Sahara occidental occupé, ainsi que de la persistance des restrictions imposées aux visiteurs étrangers y compris les journalistes et les défenseurs des droits de l'Homme dans l'accès au territoire du Sahara occidental, dont a fait état le Secrétaire général des Nations unies dans le même rapport», a soutenu Benali Cherif. A cet égard, «l'Algérie adhère à l'opinion du Secrétaire général de l'ONU selon laquelle la surveillance de la situation des droits de l'Homme de manière indépendante, impartiale, complète et durable est une nécessité afin d'assurer la protection des Sahraouis», a-t-il souligné. De la même manière, a ajouté Benali Cherif, l'Algérie exprime sa «préoccupation concernant le refus du Maroc, également mentionné dans le rapport du Secrétaire général, de permettre à la Mission de l'Union africaine (UA) de retourner à Laâyoune et de reprendre sa collaboration avec la Minurso, alors même que l'assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA avait, lors de sa 30<sup>e</sup> session ordinaire tenue les 28 et 29 janvier 2018 à Addis-Abéba, appelé instamment le Maroc à permettre à ladite Mission de retourner à Laâyoune». L'Algérie regrette, également, «la persistance des restrictions et autres contraintes imposées par le Maroc à la Mission de l'ONU pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso) qui, comme le rapporte le Secrétaire général affectent la perception d'impartialité

de la Minurso et sont contraires à l'Accord de principe conclu avec le gouvernement du Maroc en 2015», a-t-il noté. «L'Algérie continuera à soutenir résolument et à accompagner de bonne foi les efforts du Secrétaire général de l'ONU et son envoyé personnel M. Horst Kohler, visant à parvenir à une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental fondée sur l'exercice par le peuple du Sahara occidental de son droit inaliénable à l'autodétermination, conformément à la doctrine et à la pratique des Nations unies en matière de décolonisation et à la légalité internationale», a-t-il conclu.

## La vie des prisonniers sahraouis au Maroc est «en danger»

La vie des cinq prisonniers sahraouis, au 27<sup>e</sup> jour de leur grève de la faim illimitée dans les prisons marocaines, sont «en danger», a alerté jeudi l'Association des Amis de la République arabe sahraouie démocratique (AARASD), demandant au Maroc l'application du droit international humanitaire. «Au Maroc, 27<sup>e</sup> jour de grève de la faim illimitée pour cinq prisonniers politiques sahraouis. Il est urgent de les soutenir», a lancé cette organisation française, faisant remarquer qu'il s'agit pour ces prisonniers d'opinion sahraouis de demander l'application du droit international humanitaire. Parmi leurs revendications, l'AARASD énumère dans un communiqué leur transfert à proximité de leur famille, résidant dans le territoire occupé du Sahara occidental, dénonçant leur mise à l'isolement, les privations, les mauvais traitements et l'absence de suivi médical. «A la veille de la réunion fin avril du Conseil de sécurité consacrée au règlement du conflit sahraoui, cette grève de la faim est une



Ph. &gt; D. R.

alerte pour le secrétaire général des Nations unies, l'ONU devant œuvrer au respect des droits de l'homme dans le territoire non autonome du Sahara occidental», a affirmé l'association, demandant aux associations de défense des droits de l'homme de soutenir les prisonniers en grève de la faim en s'adressant aux autorités marocaines afin que «très vite elles ouvrent des négociations avec les grévistes». «Quatre d'entre eux, épuisés, ont dû abandonner le mouvement à la prison d'Aït Melloul, demandant le respect des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, ces règles Nelson Mandela que la communauté internationale a adoptées en 2015 et qui affirment la dignité des détenus en tant qu'être humains», a-t-elle

indiqué. Le 12 février dernier, rappelle-t-on, les deux avocates françaises, Ingrid Metton et Olfq Ouled, des prisonniers sahraouis du groupe de Gdeim Izik ont été expulsées du Maroc et empêchées ainsi de leur rendre visite dans les prisons dispersées sur le territoire marocain, à Kénitra, Tiffet, Aarjate, Casablanca, Aït Melloul et Bouizakarne, souvent à plus de mille kilomètres de leur lieu de résidence. Pour l'AARASD, cette expulsion «contredit, là encore, des principes éminents rappelés par l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD)» au retour des deux avocates qui mentionnent que «les pouvoirs publics doivent veiller (notamment) à ce que les avocats puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles, sans

entrave, sans intimidation ni harcèlement et sans ingérence induite». L'association rappelle également le cas de Claude Mangin-Asfari, l'épouse française d'un des prisonniers du groupe de Gdeim Izik, Naâma Asfari, privée du droit de visiter son mari en prison et relève que ce «dossier» est «bien connu» des autorités françaises qui «semblent rencontrer de grandes difficultés à «convaincre» leur allié et ami de respecter ce droit de visite pourtant élémentaire». A cet effet, l'AARASD demande le respect des droits élémentaires des prisonniers sahraouis et leur transfert dans une prison à proximité de leur famille résidant au Sahara occidental.

S.H./APS

## Libye

### La population consultée pour préparer un dialogue national

Des consultations publiques ont démarré jeudi en Libye sous l'égide de la mission d'appui des Nations unies (Manul), dans le cadre de la préparation d'une conférence de dialogue national appelée à mettre fin aux divisions qui minent le pays. Cette conférence devrait précéder la tenue d'élections cette année, selon le plan d'action présenté en septembre 2017 par le chef de la Manul, Ghassan Salamé. Deux premières

réunions avec des représentants de la population ont eu lieu jeudi à Zouara (ouest), près de la frontière tunisienne, et à Benghazi dans l'est libyen.

Ces rencontres sont organisées par le Centre pour le dialogue humanitaire (HD), une ONG basée à Genève qui se consacre à la médiation dans les conflits armés. D'autres réunions sont prévues entre avril et juillet dans 19 autres villes du pays ainsi qu'à l'étranger pour les

Libyens résidant à l'étranger, a précisé HD. Selon l'organisation, le but est de donner la parole aux représentants de la société civile et aux responsables locaux pour «aboutir à une vision qui rapproche les Libyens d'une solution viable».

Ce processus « vise à instaurer une plateforme (...) pour permettre aux Libyens de s'exprimer et de définir les grandes orientations de leur pays pour les décennies à venir », selon les

organisateur. «Ce n'est en aucun cas une tentative de supplanter les autres processus de transition comme les élections ou la nouvelle constitution (...) mais au contraire, de les renforcer», précise HD.

Un projet de constitution doit être en effet soumis à référendum et une loi électorale doit être rédigée et adoptée avant d'éventuelles élections dont les dates sont toujours incertaines.

R.M.



Proche-Orient

# Nouveaux heurts entre Palestiniens et soldats à la frontière Ghaza-Israël

■ De nouveaux affrontements ont éclaté hier entre manifestants palestiniens et soldats israéliens, près de la frontière entre la bande de Ghaza et Israël, une semaine après des violences sans précédent depuis 2014 qui ont coûté la vie à 19 Palestiniens.

Par Rosa C.

Des manifestants ont incendié des pneus et lancé des pierres sur les soldats israéliens postés à la barrière de sécurité séparant les deux territoires, selon des correspondants de l'AFP sur place. Les militaires ont riposté en tirant des gaz lacrymogènes et des balles réelles. Des centaines de Palestiniens étaient rassemblés près de la barrière à l'est de la ville de Khan Younés, dans l'enclave palestinienne contrôlée par le mouvement islamiste Hamas, ennemi juré de l'État hébreu. «Je tomberai en martyr aujourd'hui. Je traverserai la frontière», a lancé Ahmed Abou Ghali, 20 ans, en montrant sa blessure qui a nécessité 20 points de suture, infligée lors des protestations le 30 mars. «J'ai été blessé mais j'ai réussi à fuir l'hôpital».

Certains jeunes Palestiniens ont collecté ces derniers jours de nombreux pneus pour les faire brûler et empêcher ainsi les tireurs israéliens de les voir dis-

tingement. Mais les soldats ont installé un énorme ventilateur de quelque deux mètres de haut avec l'objectif apparent de dissiper la fumée.

Avec les Palestiniens qui continuent d'affluer, une nouvelle flambée de violences meurtrière est à craindre, surtout qu'Israël a prévenu que les consignes de tir resteraient les mêmes que celles données le 30 mars, la journée la plus meurtrière depuis la guerre en 2014 entre Israël et le Hamas avec la mort de 19 Palestiniens.

Ce jour-là, les manifestants protestaient pour réclamer le retour des réfugiés qui avaient fui leurs terres lors de la création de l'État d'Israël, et la fin du blocus de Ghaza par Israël.

Malgré les critiques de l'ONU et de l'Union européenne, qui ont réclamé une «enquête indépendante» sur l'usage par Israël de balles réelles, les responsables israéliens ont refusé de modifier les consignes de tir. «S'il y a des provocations, il y aura une réaction des plus dures comme la semaine dernière.

Nous n'avons pas l'intention de changer les consignes de tir, nous restons sur la même ligne», a prévenu le ministre de la Défense, Avigdor Lieberman.

S'inquiétant de nouvelles victimes, l'envoyé spécial de l'ONU pour le Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a appelé les forces israéliennes à la «retenue maximale» et les Palestiniens à éviter les frictions. L'émissaire du président américain Donald Trump pour le Proche-Orient, Jason Greenblatt, a lui demandé aux manifestants de ne «pas s'approcher de la barrière». «Nous condamnons les leaders et les manifestants qui appellent à la violence ou envoient des manifestants – y compris des enfants – vers la barrière, sachant qu'ils pourraient être blessés ou tués», a-t-il ajouté. Le 30 mars, des dizaines de milliers de Palestiniens avaient afflué près de la barrière de sécurité, la plupart de manière pacifique, au premier jour de «la marche du retour». De petits groupes s'étaient approchés de la barrière israélienne jetant pierres et cocktails molotovs vers les soldats. La protestation, qui doit durer six semaines, vise à réclamer «le droit au retour» de quelque 700 000 Palestiniens chassés de leurs terres ou ayant fui lors de la guerre qui a suivi la création d'Israël en 1948. Après les affrontements meurtriers, les organisateurs palestiniens avaient indiqué qu'ils tenteraient



d'empêcher les petits groupes de protestataires de faire rouler des pneus enflammés ou jeter des pierres vers les tireurs d'élite israéliens. Mais cela n'a apparemment pas été possible.

La désespérance dans la bande de Ghaza, éprouvée par les guerres, le blocus, la réclusion, la pauvreté et les pénuries, alimente la forte tension et le ressentiment. Parmi les autres périodes à hauts risques entre Israéliens et Palestiniens figure à la mi-mai le transfert prévu de l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem. Cette déci-

sion annoncée en décembre par le président Donald Trump et qui va coïncider avec le 70<sup>e</sup> anniversaire de la création d'Israël, a ulcéré les Palestiniens. Ces derniers veulent faire de Jérusalem-Est, la partie palestinienne de la ville occupée et annexée par Israël, la capitale de l'État auquel ils aspirent. L'ONU ne reconnaît pas l'annexion de Jérusalem-Est par Israël. La proclamation de l'État hébreu le 14 mai 1948 est considérée comme une «Nakba» («catastrophe» en arabe) par les Palestiniens.

R. C.



## Points chauds

Détection

Par Fouzia Mahmoudi

S'il semblait encore croire en ses chances de remporter l'élection présidentielle brésilienne et d'échapper ainsi à la justice, Luiz Inácio Lula da Silva, 72 ans, doit aujourd'hui affronter sa nouvelle réalité et se préparer à une nouvelle vie en prison. En effet, celui qui était donné en tête des intentions de vote pour la présidentielle d'octobre prochain, huit ans après son départ avec un taux de popularité record, se voit contraint de payer pour ses écarts. Mercredi, la Cour suprême lui a ainsi refusé par six voix contre cinq un habeas corpus qui lui aurait permis de rester en liberté jusqu'à l'épuisement de tous les recours, ce qui aurait pu durer des mois. Le juge brésilien Sergio Moro a lancé, jeudi, un mandat de dépôt contre Luiz Inácio Lula da Silva, qui aura 24 heures pour se rendre aux autorités afin de purger une peine de 12 ans et un mois de prison pour corruption. «Au vu de la fonction qu'il a occupée, il aura la possibilité de se présenter volontairement à la police fédérale de Curitiba (Sud) jusqu'à 17 heures (heures locales) le 6 avril», a indiqué le juge Moro. Début mars, l'ancien président admettait dans un entretien à l'Agence France-Presse penser «tous les jours» à la prison, mais il ajoutait : «Je n'ai pas peur et je ne suis pas inquiet». Même s'il a été rattrapé par les méandres du plus grand scandale de corruption de l'histoire du Brésil, Lula reste perçu comme «près du peuple» et dispose encore d'un réservoir de voix considérable, notamment dans les régions pauvres du Nord-Est, dont il est originaire. Celui qui a longtemps incarné l'image d'un pays conquérant et ouvert sur le monde se dit victime d'un «pacte diabolique» visant à l'empêcher de revenir au sommet. En juillet, son ennemi intime, le juge anticorruption Sergio Moro, l'a condamné à neuf ans et demi de prison pour avoir obtenu un triplex en bord de mer d'une entreprise de bâtiment en échange de contrats publics. Une peine alourdie à 12 ans et un mois en appel, à la mi-janvier. «Une peine de prison peut être très longue, comme celle de Mandela (...) 27 ans, ou très courte comme celle de Gandhi. Je ne suis pas inquiet et ma seule préoccupation est de prouver mon innocence», a affirmé Lula lors de son entretien à l'Agence France-Presse. Mais après avoir épuisé tous ses recours, la prison semble désormais inévitable pour Lula. Ainsi, le Brésil voit un autre de ses dirigeants finir en détention pour corruption, la gangrène de ce pays qui, il n'y a pas si longtemps, rêvait de faire partie des grandes puissances de ce monde et qui aujourd'hui doit repartir de zéro pour se reconstruire et surtout pour trouver les responsables politiques fiables et honnêtes qui l'aideront à retrouver espoir et fierté. F. M.

Allemagne

## Sortie de prison imminente pour Carles Puigdemont

L'indépendantiste catalan Carles Puigdemont s'apprête à sortir hier de prison après l'abandon par la justice allemande de l'accusation de «rébellion» à son encontre, mais reste sous la menace d'une extradition vers l'Espagne pour des charges moins graves. Signe d'une sortie imminente : le parquet général allemand a annoncé que l'ancien chef du gouvernement régional catalan avait payé sa caution de 75 000 euros, l'une des conditions fixées pour qu'il puisse sortir de prison. Le Parquet a en conséquence ordonné sa remise en liberté «immédiate», a-t-il indiqué dans un communiqué. M. Puigdemont a de son côté assuré ne pas vouloir céder sur ses convictions. «L'avenir doit être entretenu avec espoir et optimisme, car nous avons le droit (...) qu'on ne nous vole pas notre avenir, nous devons tenir sur nos positions et ne pas constamment revenir en arrière», a-t-il tweeté au lendemain de la décision surprise du tribunal régional allemand compétent dans son dossier, dans le Schleswig-Holstein. Ses avocats étaient arrivés en milieu de jour-

née à la prison de Neumünster, dans le nord de l'Allemagne, où M. Puigdemont est détenu depuis une dizaine de jours. M. Puigdemont a été remis en liberté sous contrôle judiciaire, avec notamment l'obligation de payer une caution de 75 000 euros. Il lui est aussi interdit de quitter l'Allemagne dans l'attente d'une décision finale sur son cas et il devra pointer une fois par semaine dans un commissariat. Il peut toutefois se targuer d'un premier succès judiciaire notable. La justice allemande poursuit certes l'examen de la demande d'extradition de l'Espagne. Mais elle a infligé un camouflet politico-juridique aux autorités espagnoles en rejetant leur accusation de «rébellion», clé de voûte du mandat d'arrêt européen récemment réactivé par Madrid à l'encontre de M. Puigdemont. Madrid soutient que l'organisation du référendum sur l'indépendance de la Catalogne en octobre 2017, en dépit du refus du gouvernement et de la Cour constitutionnelle espagnole, relève de la «rébellion». Une accusation passible d'une peine de jusqu'à 30 ans de prison. Les magis-

trats allemands ont, eux, estimé que cette charge ne pouvait être retenue au regard du droit allemand : elle supposerait en effet que Puigdemont se soit directement rendu coupable de faits de violence ou que l'ampleur des violences ait contraint l'État espagnol «à céder». «Ce n'est pas ici le cas», tranchent-ils, prenant à leur compte la position des partisans de l'ancien chef du gouvernement autonome catalan. Le tribunal continue en revanche à examiner l'accusation politiquement moins sensible de détournements de fonds publics en lien avec l'organisation du référendum d'indépendance, qui selon Madrid a coûté 1,6 million d'euros. Il a demandé à l'Espagne davantage d'éléments pour étayer sa position. «C'est une nouvelle qui enlève momentanément de la tension et de la pression en Catalogne, au niveau de la rue, en écartant la possibilité que M. Puigdemont soit extradé pour rébellion, même si rien n'est résolu sur le fond», a déclaré à l'AFP le politologue Oriol Bartomeus, professeur de sciences politiques à l'Université autonome de Barcelone.





Prochainement à Paris

# Exposition «La peinture algérienne dans sa diversité»

■ Inscrite dans un programme d'échange avec des galeries européennes, l'exposition compte également des œuvres du plasticien Mustapha Adnane, connu pour son travail d'émail sur cuivre, en plus des toiles du peintre et sculpteur Mustapha Nedjaï, de Said Debladji, Hachemi Ameur ou encore Adlène Djeflal.

Par Adéla S.



Une exposition collective réunissant les œuvres d'une dizaine d'artistes peintres algériens est prévue du 14 au 22 avril à la galerie d'art «Sable d'art» à Paris, a-t-on appris auprès de l'organisateur Lyes Khelifati.

Intitulée «La peinture algérienne dans sa diversité II», cette exposition, organisée par le galeriste algérien Lyes Khelifati, gérant de la galerie «El Yasmine», prévoit d'exposer des œuvres de plasticiens tels que Kenza Bourenane, Zohra Hachid Sella, Hassiba Hafiz ou

encore Nouredine Ferroukhi.

Inscrite dans un programme d'échange avec des galeries européennes, l'exposition compte également des œuvres du plasticien Mustapha Adnane, connu pour son travail d'émail sur cuivre, en plus des toiles du peintre et sculpteur Mustapha Nedjaï, de Said Debladji, Hachemi Ameur ou encore Adlène Djeflal.

La galerie d'art «El Yasmine», promoteur du programme, a déjà organisé une première exposition avec ces mêmes artistes en Espagne en novembre dernier et exposé, en Algérie, des œuvres de plasticiens algériens établis à l'étran-

ger dont Orza Tanem qui avait présenté sa collection «Les lumières de l'émotion».

A. S./APS

Mostaganem

## Première édition du «Printemps académique de musique andalouse»

La première édition de la manifestation culturelle et artistique «Printemps académique de musique andalouse» sera organisée en avril courant dans la wilaya de Mostaganem, a-t-on appris mercredi des organisateurs.

Cette manifestation, initiée par l'association culturelle de musique andalouse «Ibn Badja» en collaboration avec la direction de la Culture et qui s'étalera du 6 au 27 avril courant, rendra hommage au doyen de la chan-

son andalouse de Mostaganem, le défunt Moulay Ahmed Benkrizi (1931-2017).

Des soirées de musique andalouse seront animées à cette occasion avec la participation des associations «Ibn Badja», «Fen wa nachat» et «Wichah El Andalous» de Mostaganem, «Nahda» d'Oran, «Nedjm Kortoba» de Constantine, «Ahab Cheikh Sadek Bedjaoui» de Béjaïa, l'Orchestre de musique andalouse d'Alicante (Espagne) et le grand orchestre de musique andalouse de

Mostaganem.

Cette édition verra aussi la participation de chanteurs andalous, dont Fayçal Benkrizi, Djillali Benbouziane, Kaki Bendjelloul, Amine Houki et Nadia Ould Moussa.

Cette manifestation se tiendra au niveau de la maison de la culture «Ould-Abderrahmane-Kaki» au chef-lieu de wilaya et à «Djanatu El Arif» à Sayada.

Racim C.

Musique

## La chorale «Nagham» en spectacle à Tanger

La chorale polyphonique «Nagham» est au programme du 3<sup>e</sup> Festival international du chant choral qui s'ouvre jeudi dans la ville marocaine de Tanger, annoncent les organisateurs.

En plus des chorales marocaine et algérienne, ce festival, prévu jusqu'à dimanche, annonce la participation d'ensembles

de chant de Côte d'Ivoire, du Bénin et d'Espagne, rassemblant quelques 150 choristes.

L'Espagne est représentée par les chorales «Orfeo de la urv» et «Amicorum musicae», le Maroc présente les ensembles «Hirondelles», «Al Boughaz» et la chorale de Meknès, alors que la formation «St François d'Assise» représente le Bénin et la Côte

d'Ivoire. Oscillant entre un répertoire de classiques universels et des programmes de musique andalouse revisités, la chorale «Nagham», qui explore également tous les genres musicaux algériens, est une des plus anciennes chorales algériennes créée dans les années 1970. Elle devient en 1993 une association culturelle.

Organisé tous les deux ans par l'association «Ame de Tanger», le Festival international du chant choral se veut un carrefour d'échange et de partage entre choristes du monde.

La chorale algérienne «Nagham» avait déjà pris part à la 2<sup>e</sup> édition de ce festival tenu en 2016.

K. L.

Du 17 au 20 avril à Ouargla

## Festival national de l'antique Sedrata

Diverses activités culturelles, scientifiques et touristiques figurent au programme de la 2<sup>e</sup> édition du Festival national de l'antique cité de Sedrata (Ouargla) prévue du 17 au 20 avril sous le signe «Sedrata, un legs historique et civilisationnel pour tous», a-t-on appris des organisateurs. Cette manifestation prévoit notamment l'organisation de journées d'étude sur la fondation de la cité antique de Sedrata, ses conceptions et spécificités urbanistiques et les ksour sahariens, à être animées par des spécialistes, historiens et archéologues, issus de différents organismes et institutions universitaires du pays et de Tunisie, a révélé à l'APS le vice-commissaire du festival, Mohamed Lakhdar Baba Hamou. Une panoplie de thèmes seront débattus par les participants, afférents notamment au «Rôle des Oulémas de la vallée du M'zab dans la propagation des connaissances historiques», «Les vieux

ksour sahariens d'Algérie dans les travaux et thèses académiques», «Les relations socio-culturelles entre les régions de Oued-Mya (Ouargla) et les ksour de la vallée du M'zab (Ghardaïa)», «Le système ksourien et oasien et son rôle dans le développement de la région du Touat (Adrar) entre les 9 et 19 siècles», a-t-il ajouté. Le programme prévoit également des circuits au site de l'antique ville de Sedrata, classé patrimoine national sauvegardé, et à d'autres sites archéologiques de la région, dont le ksar de Ouargla, la région du Cheikh Ammar Abdelkafi, la zaouïa El-Kadria, en plus de la projection d'un documentaire sur l'histoire de l'antique Sedrata. Le festival annuel s'assigne comme objectif la vulgarisation des connaissances sur l'antique ville de Sedrata, sa revalorisation historique en tant que legs national et universel, l'examen des voies de préservation de ses repères, la vulgarisation des Oulémas

et érudits de la région de Ouargla, en plus de l'animation de la scène culturelle locale et l'ancrage de bases pour la préservation du patrimoine local, mémoire collective des différentes générations, a souligné M. Baba Hamou. Sedrata a été édifée au 10<sup>e</sup> siècle par les Rostémides à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Ouargla, après la chute en 909 de l'Etat Rostémide de Tihert (Tiaret actuellement). Les fouilles archéologiques menées entre 1951 et 1952 ont mis au jour des traces d'une riche civilisation ayant marqué cette antique cité, dont la conception architecturale, l'organisation des bâtisses, des locaux commerciaux et des ruelles, prouvent sa conception ingénieuse.

Toutefois, ce site archéologique est tombé au fil des ans en ruine, la plupart ensevelies sous le sable, du fait surtout des aléas naturels, notamment les tempêtes de sable.

L. M.

## Constantine 30 collégiens participent au concours du jeune écrivain

TRENTE-TROIS scolarisés du cycle moyen, représentant 21 CEM (collège d'enseignement moyen) dans la wilaya de Constantine, ont pris part jeudi au concours du jeune écrivain organisé à la bibliothèque principale «Mustapha-Nettoui», a-t-on appris jeudi de la directrice de cet établissement. Lancé en mars dernier à l'initiative de cet établissement en collaboration avec la direction locale de l'éducation, sous le slogan «Mon rêve est de devenir un grand écrivain», 31 nouvelles et deux articles journalistiques sont parvenus au service de l'animation culturelle de cette bibliothèque, au terme du délai de remise des contributions arrêté à un mois, a indiqué à l'APS M<sup>me</sup> Ouafia Derouaz. Elle a également ajouté que ce concours avait ouvert la voie aux jeunes écrivains en herbe «pour donner libre cours à leurs talents et passion» et d'écrire des nouvelles littéraires ou articles journalistiques en arabe ou en français.

M<sup>me</sup> Derouaz a également souligné qu'un jury, composé d'un comité de lecture de la maison d'édition «Raja» ainsi que de plusieurs journalistes du quotidien d'expression arabe, *Al Nasr*, départagera les candidats et désignera les lauréats qui seront récompensés. Première du genre dans la wilaya de Constantine, cette compétition, qui a concerné dans un premier temps le cycle moyen, sera généralisée pour les élèves des autres paliers éducatifs, a fait savoir la même responsable, ajoutant que cette initiative vise à encourager les scolarisés à développer leur pratique rédactionnelle et œuvre à découvrir et accompagner les talents dans ce domaine.

La directrice de la bibliothèque principale a relevé, par ailleurs, que la remise des prix de ce concours est prévue pour le 23 avril prochain, à l'occasion de la Journée mondiale du livre et des droits d'auteur.

Younès F.



Ministère de la Jeunesse et des Sports

### Mohamed Hattab débute sa mission

LE NOUVEAU ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Hattab, a pris jeudi à Alger ses nouvelles fonctions en remplacement d'El Hadi Ould Ali, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence des cadres du ministère. Le nouveau ministre a exprimé sa reconnaissance au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour la confiance placée dans sa personne et sa volonté de poursuivre le travail initié par son prédécesseur. «Le secteur de la jeunesse et des sports constitue une priorité pour notre pays, à travers le lancement de plusieurs projets envers la jeunesse algérienne. Je veillerai à assurer la poursuite des efforts consentis par M. Ould Ali en prônant une politique de management dans la gestion du secteur. Nous allons travailler main dans la main pour donner une nouvelle dynamique à ce secteur très sensible», a-t-il dit.

Le ministre sortant a exprimé également sa reconnaissance au président de la République pour la confiance

dont il a été investi et souhaité «beaucoup de succès» au nouveau ministre dans l'accomplissement de ses missions.

«Il y a de cela 32 mois que j'ai pris les rênes de ce secteur, je remercie le président de la République pour la confiance qu'il a placée en moi pour participer à l'œuvre du renouveau national sous sa direction et en application de son ambitieux programme. Je pense également à tous les cadres du secteur à qui j'adresse mes remerciements les plus vifs pour m'avoir accueilli parmi eux», a indiqué M. Ould Ali.

Pour l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports, plusieurs projets ont été réalisés dans le cadre des plans quinquennaux du président de la République «et le chantier est toujours ouvert». «J'ai la conviction que mon successeur, Mohamed Hattab, avec son expérience et sa large vision, apportera sa pierre à l'édifice et fera avancer ce programme. Je pars avec le sentiment du devoir accompli».

Fédération algérienne de judo

### Les bilans moral et financier adoptés

LES MEMBRES de l'Assemblée générale (AG) de la Fédération algérienne de judo (FAJ), réunis jeudi à Alger en session ordinaire (AGO), ont adopté les bilans moral et financier de 2017.

Tenue au centre sportif Ahmed-Ghermoul (Alger), l'AGO a enregistré la présence de 41 membres votants sur les 63 qui constituent l'AG.

Les travaux de l'AGO ont débuté avec l'adoption des bilans moral et financier pour l'exercice 2017 à l'unanimité. Par la suite, les membres de l'AG ont procédé à l'adoption du plan d'action 2018, à l'unanimité des votants également.

«Les travaux de l'assemblée se sont déroulés dans de très bonnes conditions. Nous avons présenté un compte rendu de ce que nous avons fait sur le plan technique et financier depuis notre installation à la tête de la fédération», a indiqué à l'APS le président de la FAJ, Rachid Laras.

Plusieurs thèmes ont été abordés au cours de cette AGO, notamment ceux ayant trait au développement et à la formation.

«Les importants volets qui ont été abordés concernent le développement et les résultats enregistrés par nos athlètes. J'ai demandé aux présidents des ligues d'avoir plus d'initiatives de créativité et de ne pas se consacrer uniquement à l'organisation des compétitions. Il faut avoir plus d'idées pour qu'on puisse développer ce sport dans le bon sens», a ajouté le patron de l'instance fédérale, élu en février 2017 en remplacement de Messaoud Mati.

Et d'enchaîner : «Il faut associer tout le monde car la fédération n'appartient pas uniquement

au président et aux membres du Bureau fédéral.

Nous allons unir nos idées pour un seul intérêt qui est celui de développer la discipline et améliorer le niveau du judo national».

Par ailleurs, Laras s'est montré «déçu» du montant de la subvention des pouvoirs publics qui n'a pas dépassé les 3 milliards de centimes.

«Franchement, on n'a pas une subvention adéquate pour la préparation car il faut donner et mettre les moyens. Il faut que vous sachiez que le haut niveau demande beaucoup de moyens, pour participer aux différents tournois et stages internationaux. Dans le passé, la subvention du judo atteignait la barre des 24 milliards de centimes mais actuellement elle a connu une grande baisse», a regretté la même source.

Mondiaux scolaires de cross

### Oussama Cherrad arrache le titre mondial

L'athlète algérien Oussama Cherrad a remporté, mercredi à Paris, le titre de champion du monde scolaire de cross-country avec un temps de 16:09 sur une distance de 5,1 km. L'Algérien (18 ans) est suivi par le Néo-Zélandais Tamer Samuel (16:10) et le Marocain Boukaïl Hicham (16:13). Deux autres Algériens se sont classés à la 8<sup>e</sup> place (Saber Abed, 16:29) et à la 12<sup>e</sup> place (Abdelkader Michiche, 16:44).

L'Algérie a pris part aux Championnats du monde scolaires de cross-country, rappelé-t-on, avec 24 athlètes (12 cadets et 12 cadettes) avec l'objectif de «monter sur le podium».

Le directeur technique natio-

Coupe de la Confédération/Plateau United-USMA

# Soustara pour atteindre la phase des poules

■ L'USM Alger affronte cet après-midi la formation nigérienne de Plateau United, pour le compte des 1/16<sup>es</sup> de finale aller bis de la Coupe de la Confédération africaine.

Par Mahfoud M.

Ce tour est une chance pour les formations éliminées en Ligue des champions d'être reversées en C2 et donc jouer la phase des poules de cette compétition. Les Rouge et Noir qui vont mal en championnat et connaissent quelques difficultés se doivent de se ressaisir pour tenter de passer à la phase des poules de cette compétition et réussir à sauver leur saison pour éviter une saison blanche. Les gars de Soustara savent que ce ne sera pas facile surtout qu'ils joueront ce match à l'extérieur de leurs bases face à une équipe qu'ils ne connaissent pas assez. Les Algérois doivent de se donner à fond s'ils souhaitent prendre une option et envisager, ainsi, une qualification à la phase finale de cette compétition même si ce ne sera pas facile devant une équipe nigérienne qui nourrit les mêmes ambitions et veut aussi se qualifier à la phase des poules. Le coach Hamedi, en instance de départ après l'accord trouvé entre la direction et le coach marocain, Zaki, tentera



Les Rouge et Noir décidés à passer

un baroud d'honneur en qualifiant l'équipe à la phase des poules, même s'il sait qu'il ne sera pas facile devant le représentant nigérien. Il sera question de bien négocier cette première manche en jouant avec prudence et en fermant les espaces devant l'adversaire et de temps à autre procéder par contres rapides pour les surprendre. Le match sera dirigé par le Sud-africain Victor Miguel de Freitas

Gomez, qui sera assisté de ses compatriotes Johannes Sello Moshidi et Athenkosi Ndongeni.

Le match retour se jouera le mardi 17 avril au stade Omar-Hamadi (Bologhine) et sera officié par un trio sénégalais composé de Maguette Ndiaye (Directeur), Ababacar Sene (1<sup>er</sup> assistant) et Nouha Bangoura (2<sup>e</sup> assistant).

M. M.

### Ligue 1 Mobilis (25<sup>e</sup> journée) Le MCA souhaite rebondir

Le MC Alger (3e, 40 pts), battu mardi à Tizi-Ouzou par la JS Kabylie (3-1), sera au rendez-vous avec le derby algérois contre Paradou AC (8<sup>e</sup>, 35 pts), qui a chuté au stade d'El-Mohammadia face à l'USM El-Harrach (2-1). Les «Vert et Rouge» partiront avec la faveur des pronostics, même si le PAC aura certainement son mot à dire lui qui veut prendre sa revanche du match aller. Le NA Hussein Dey (4<sup>e</sup>, 38 pts), vaincu depuis

la 8e journée, jouera un match piège face à l'USM El-Harrach (13<sup>e</sup>, 24 pts), sérieusement menacée par la relégation et qui aspire à enchaîner un deuxième succès de rang. Les «Sang et Or», dont la défense reste le maillon fort (17 buts encaissés), devront rester vigilants face à un adversaire qui joue sa survie, et dont l'entraîneur Chérif Abbès vient d'être suspendu pour une année dont six mois avec sursis. L'ES Sétif (6e, 36 pts), qui semble retrouver

des couleurs, affrontera à Tizi-Ouzou la JS Kabylie (11<sup>e</sup>, 26 pts) dans une rencontre indécise entre deux clubs aux objectifs diamétralement opposés. Si l'ESS veut s'approcher du peloton, la JSK sera devant un test déjà décisif pour sa survie parmi l'élite. En bas du tableau, la lanterne rouge l'USM Blida (16<sup>e</sup>, 18 pts) utilisera son dernier joker pour préserver ses minces espoirs de maintien en accueillant un autre relégué l'US Biskra (14<sup>e</sup>, 23 pts) dans un match à «six points», idem pour le DRB Tadjanenet (12<sup>e</sup>, 24 pts), qui n'a plus droit à l'erreur dans son antre de Lahoua Smain face à l'USM Bel-Abbès (9<sup>e</sup>, 29 pts). Les deux dernières rencontres de cette 25<sup>e</sup> journée : MC Oran - CR Belouizdad et USM Alger - Olympique Médéa ont été décalées au vendredi 13 avril en raison de l'engagement de l'USMA et du CRB en 16<sup>e</sup> de finale (bis) de la Confédération africaine (CAF) dont les matchs aller se dérouleront le week-end prochain.

**Le programme :**  
Samedi 7 avril 2018 à 16h :  
PAC-MCA  
JSK-ESS  
USMB-USB  
NAHD-USMH  
DRBT-USMBA  
MCO-CRB (reporté)  
USMA-OM (reporté)



# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

## Sécurité routière à Béjaïa

### Baisse des accidents de la route en mars

LE NOMBRE des accidents de la circulation routière durant le mois de mars écoulé est nettement en baisse par rapport au nombre enregistré le mois précédent. Selon le bilan mensuel des services de la sécurité routière de la sûreté de wilaya, il a été recensé 26 accidents durant le mois de mars écoulé, faisant 2 morts et 30 blessés. «Comparativement au mois d'avant (février), il y a 13 accidents et 15 blessés de moins, ce qui en soi est une grande prouesse et une grande nouvelle», a fait observer la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Selon la même source, parmi les victimes des accidents enregistrés durant le mois écoulé, 22 sont de sexe masculin, 8 de sexe féminin et 8 mineurs, alors que les personnes impliquées sont au nombre de 39 dont 2 de sexe féminins. Parmi les causes à l'origine de ces accidents, le facteur humain reste la cause principale, a-t-on souligné. Par ailleurs, durant la même période, pas moins de 14 072 contrôles de véhicules ont été effectués et 2 909 amendes forfaitaires ont été établies par les différents services relevant

de la sécurité publique. Aussi, 1 044 rétentions de permis ont été enregistrées en sus de 61 délits de circulation, dont 23 délits de coordination. Dix véhicules ont été mis en fourrière et 33 autres immobilisés pour absence de documents, a-t-on souligné. Pour sa part, le service des moyens technique de la sûreté de wilaya a enregistré 1 195 communications téléphoniques sur le numéro vert 15-48, le numéro de secours 17 et le numéro 104 mis à la disposition des mineurs durant le même mois. Selon notre source, plus de 955 appels étaient destinés à demander des secours et l'intervention des services de police, des informations et orientations. Il a été recensé 80 communications de dénonciation et d'alertes sur des atteintes aux personnes et aux biens, des demandes d'intervention pour des crimes au moment des faits, des accidents, des découvertes de cadavres, accidents de la route, un kidnapping ou disparition de mineur, etc., indique notre source.

H. Cherfa

## Italie

### Un boss de la mafia calabraise arrêté

LA POLICE italienne a annoncé hier l'arrestation de Giuseppe Pelle, un important boss de la mafia calabraise, la Ndrangheta, au cours d'une opération conduite dans la nuit par une cinquantaine de policiers, ont rapporté des médias. Le boss se trouvait dans une maison dans une zone tellement isolée de la Calabre, la pointe de la «botte» italienne, qu'aucune route pouvant être empruntée par des véhicules n'y menait, a précisé la police dans son communiqué. Fils d'Antonio Pelle, décédé en 2009 et considéré pendant une certaine période comme le chef suprême de la Ndrangheta, Giuseppe Pelle était

recherché depuis 2016 après une condamnation à près de 2 ans et demi de prison pour association mafieuse et tentative d'extorsion. La Ndrangheta – qui tient son nom du grec ancien «courage» – passe généralement pour avoir dépassé les mafias sicilienne et napolitaine grâce au trafic de cocaïne d'Amérique latine. Basée sur une structure très familiale, elle est surtout implantée en Calabre mais elle est également devenue influente dans le nord de la péninsule et même dans d'autres pays européens. M. O.

## 20 ans d'existence de la SIH et devenir du Parc zoologique

### Conférence demain de Hamid Melzi

HAMID MEZLI, P-Dg de la Société d'investissement hôtelière (SIH), donne demain dimanche une conférence de presse au Centre International de conférences (CIC d'Alger). L'objet du jour porte sur «Aperçu sur les 20 ans d'existence de la SIH et devenir du Parc Zoologique et des loisirs d'Alger». Il est à noter qu'il s'agit là d'un événement médiatique important, aussi bien par le thème à traiter que par le fait que ladite conférence sera animée par un gestionnaire plutôt connu par sa discrétion et son penchant à s'éloigner des feux de la rampe.

Ce retrait expressif n'a pourtant pas épargné M. Melzi d'être victime, ces derniers temps, d'une campagne de presse ciblant notamment sa gestion, pourtant maîtrisée et rigoureuse, de la Résidence d'Etat du Club des pins, lieu sensible s'il en est, dont il a la charge. Par contre, se voir confier le devenir du Parc zoologique et des loisirs est une marque indéniable de prise en compte de ses qualités de gestionnaire, en intégrité et en compétence. Sur le bilan de la SIH et les perspectives du Parc zoologique, on en saura un peu plus demain. Sami T.

## Des citoyens lancent une campagne de boycott de la sardine



Djalou@hotmail.com

## Tamanrasset

### 4 terroristes se rendent en une semaine

■ Le bilan des terroristes qui se sont rendus, durant la première semaine du mois en cours, s'élève à quatre ; ce qui a permis la récupération de quatre armes à feu et une quantité de munitions.

Par Khaled N.

Un terroriste, en possession d'un pistolet mitrailleur et de trois chargeurs garnis, s'est rendu hier aux autorités militaires, à Tamanrasset, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts fournis par les forces de l'Armée nationale populaire, un terroriste s'est rendu, ce matin du 6 avril 2018, aux autorités militaires en 6<sup>e</sup> Région militaire à Tamanrasset», précise la même source. Il s'agit de M. Sid Omar, dit Abou Hamid qui a rallié les groupes terroristes en 2013. Ledit terroriste avait en sa pos-

session un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et 3 chargeurs garnis.

Un deuxième terroriste s'est rendu, hier 6 avril 2018, aux autorités militaires à Tamanrasset. Il s'agit du dénommé M. Sidi Mokhtar dit «M'barek», en sa possession un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et un chargeur de munitions garni, ce terroriste avait rallié les groupes criminels en 2014.

Ainsi, le bilan des terroristes qui se sont rendus, durant la première semaine du mois en cours, s'élève à quatre terroristes et la récupération de quatre armes à feu et une quantité de munitions.

Dans le même contexte et «lors d'une opération de fouille et de ratissage, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, le 5 avril 2018 à Skikda, une casemate contenant 6 bombes de confection artisanale et des vivres», est-il ajouté. Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP a appréhendé, à Bordj Badji Mokhtar, un orpailleur en possession de 10 groupes électrogènes, 9 marteaux piqueurs et plus de 500 grammes de dynamite, tandis que 122 balles de différents calibres ont été saisies à In Amenas et Ghardaia.

K. N./APS

## Pour incriminer Damas

### Les terroristes veulent filmer une de leurs attaques chimiques

LES ÉLÉMENTS du groupe terroriste «Front al-Nosra» et de l'Armée syrienne libre envisagent de filmer les conséquences d'une attaque chimique qu'ils déclencheront dans le sud de la Syrie pour en accuser Damas et faire échouer la trêve dans le gouvernorat de Deraa, prévient la Défense russe vendredi. «Les radicaux envisageaient de filmer les conséquences d'un supposé recours à des munitions chimiques afin d'en informer le grand public. Ils envisagent aussi cette opération pour faire accu-

ser les troupes gouvernementales d'avoir tué des civils et pour faire accepter leurs propres actions visant à enfreindre le régime de cessez-le-feu dans le gouvernorat de Deraa», a déclaré le chef du Centre russe pour la réconciliation des parties en conflit en Syrie, Iouri Evtouchenko. Le général a ajouté que l'équipement pour repérer les provocations était déjà prêt et que la préparation était en cours.

K. L.